À QUI S'ADRESSE CE SERVICE ?

- Aux personnes de 60 ans et plus, en perte d'autonomie temporaire ou permanente
- · Aux personnes adultes porteuses de handicap
- Aux personnes demeurant sur les communes du territoire de Grand Lac (hors territoire Entrelacs desservi par l'ADMR):

Aix-les-Bains, Bourdeau, le Bourget du Lac, Brison-Saint-Innocent, Chanaz, La Chapelle-du-Mont-du-Chat, Chindrieux, Drumettaz-Clarafond, Conjux, Grésy-sur-Aix, Le Montcel, Méry, Motz, Mouxy, Ontex, Pugny-Chatenod, Ruffieux, Saint-Offenge, Saint-Pierre-de-Curtille, Serrières-en-Chautagne, Tresserve, Trévignin, Vions, Viviers-du-Lac, Voglans.

LES MISSIONS

Le SAD intervient au domicile des bénéficiaires (personnes âgées et/ou porteuses d'un handicap) afin de :

- Aider les bénéficiaires dans les gestes de la vie quotidienne par la mise en œuvre, la planification et l'intervention d'une aide à domicile
- Favoriser le bien être en améliorant les conditions de vie, d'hygiène et de sécurité au domicile (ne nécessitant pas de prescription médicale ni d'aide technique)
- Lutter contre l'isolement, sauvegarder le lien social
- · Soutenir les aidants à domicile

 Les aides à domicile intervenant chez les bénéficiaires sont des professionnel(le)s de l'aide à la personne pour mener à bien les missions suivantes :



Aide aux transferts sans aide technique Aide au lever/coucher



Aide à l'habillement



Préparation et aide aux repas



Aide aux courses



Aide à la prise de médicaments **préparés dans un** pilulier par des professionnels de santé



Aide à la toilette simple et aide à la douche



Sorties : déplacements intérieurs et extérieurs



Accompagnement aux activités relationnelles et de lien social, soutien psychologique



Aide à l'organisation de la semaine et aux démarches administratives



Entretien courant du logement, réfection des lits, entretien du linge, repassage

LES ÉTAPES D'UN ACCOMPAGNEMENT

- Interventions possibles du lundi au dimanche de 8h à 20h
- Toute prestation annulée moins de 48h avant, sera facturée en totalité sans prise en charge financière
- Proposition de remplacements lors des congés ou indisponibilités de l'intervenant habituel
- Arrêt des interventions et passage en liste d'attente si suspension supérieure à 6 semaines
- Les aides à domicile du service ne sont pas des femmes de ménage mais des professionnel(le)s de l'aide à la personne qui interviennent uniquement en présence des bénéficiaires.
- Matériel d'entretien en bon état de marche (balai espagnol et un escabeau à privilégier -serpillère à proscrire)
- ✓ Pose et dépose de bas de contention
- Aide à la prise de traitement préparé dans un pilulier par un professionnel de santé
- Courses et préparation de repas de la famille ou d'éventuels invités
- Entretien courant des pièces non occupées ou occupées par un tiers. Interdiction aux aides à domicile de nettoyer grenier, sous-sol, balcon, espaces extérieurs
- Interdiction aux aides à domicile d'administrer collyres et crèmes médicamenteuses prescrites par le médecin

COMMENT FAIRE APPEL AU SERVICE ?\ AVEC QUEL FINANCEMENT ?

- Le SAD peut être sollicité par les bénéficiaires eux-mêmes, leur famille, leur tuteur légal, les assistantes sociales, les mutuelles et caisses de retraite
- Les demandes sont effectuées par téléphone, par mail ou en présentiel au sein de nos bureaux. Une visite à domicile d'évaluation est effectuée avant toute mise en place de prestation (hors mutuelle)
- Les heures d'interventions peuvent être financées partiellement par le conseil départemental via l'APA (Aide Personnalisée à l'Autonomie), par votre mutuelle ou votre caisse de retraite. Vous pouvez également financer les heures d'interventions en totalité

UNE EQUIPE À VOTRE ECOUTE

- · Responsable de service
- · Responsables de secteur
- · Chargée d'accueil physique et téléphonique
- · Référente relations usagers / qualité
- Coordinatrice de prise en charge
- L'équipe d'aides à domicile

Le service organise l'accueil des représentants légaux, des familles ou des aidants sur rendez-vous.



Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

Les missions du CIAS:

- Maintenir l'autonomie des personnes âgées dans le cadre de la vie quotidienne à domicile et en établissement
- Prévenir et/ou retarder l'hospitalisation ou l'entrée en institution
- · Assurer les actes essentiels de la vie courante

Le CIAS se compose des services :

- d'Accompagnement et d'Aide à Domicile (SAD)
- de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) et de l'équipe mobile spécialisée Alzheimer
- de lutte contre l'isolement Accord'Age
- téléassistance
- portage de repas

Ainsi que des établissements:

- Résidence autonomie Orée du Bois à Aix-les-Bains
- EHPAD les Grillons à Aix-les-Bains
- EHPAD les Fontanettes à Chindrieux

1500 Boulevard Lepic 73100 AIX-LES-BAINS

04.79.52.12.44

cias@cias-grandlac.fr





SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT ET D'AIDE À DOMICILE (SAD)



Centre Intercommunal d'Action Sociale 1500 Boulevard Lepic 73100 Aix-Les-Bains



04.79.61.82.67

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h (messagerie vocale en dehors de ces horaires)



sad@cias-grandlac.fr